



**PROJET RESOLUTIONS**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE GYNERISQ**  
**Juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le conseil d'administration en date 29 avril 2019. Ils ont été amenés à se prononcer par vote électronique, du 31 mai au 06 Juin, sur les résolutions mentionnées à l'ordre du jour.

L'assemblée est présidée par le Docteur Jean-Pierre LAPLACE

Les votes électroniques permettent de constater que sur les 934 membres inscrits, **xx** ont votés.

Le Président rappelle que l'assemblée générale était appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Introduction par le Président
- Approbation du Rapport annuel d'activité 2018
- Présentation et Approbation des comptes de l'exercice 2018, affectation du résultat au compte « réserve »
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et Approbation du rapport et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs pour l'année 2018
- Renouvellement de 5 sièges du Conseil d'administration
- Adoption du budget prévisionnel 2019
- Fixation de la cotisation des adhérents
- Questions diverses, à communiquer par mail à gynerisq@orange.fr avant le 23 mai 2019



## *Introduction du Président*

Chers Confrères,

En 2018, GYNERISQ a poursuivi sa mission légale d'analyse des Evénements Indésirables Associés Au Soins : EIAS nouvel acronyme qui remplace les évènements porteurs de risque.

Actuellement, 934 médecins sont engagés dans le processus d'accréditation qui ont déclarés 999 EIAS. 10 équipes sont dans une démarche d'accréditation d'équipe, leur nombre ne fera qu'augmenter (cette accréditation sera nécessaire dans le processus de certification des établissements). L'arrivée d'une centaine de nouveaux engagés cette année confirme le dynamisme de notre Organisation.

GYNERISQ continue à développer sa bibliothèque en incluant les recommandations du CNGOF et les publications internationales ayant un intérêt dans la gestion des risques de notre spécialité. Il faut remercier Serge FAVRIN pour ce travail important. Pour l'utiliser il suffit dans votre moteur de recherche de noter GYNERISQ puis l'objet de votre recherche.

Un autre axe majeur de GYNERISQ a été de travailler sur une réforme des expertises en responsabilité médicale. Deux colloques, à l'université Paris Descartes le 29 mai et le 10 juillet en association avec l'Institut Droit et Santé animé par le Professeur Remi PELLET, ont réunis magistrats, assureurs, avocats, experts judiciaires ...  
Leurs conclusions ont animé une session aux journées du CNGOF à Strasbourg en décembre.

GYNERISQ a continué à aider des médecins en difficulté dans des expertises judiciaires en donnant des avis collégiaux sur les aspects médicaux des situations où ils sont mis en cause ; notamment en rappelant les connaissances et les recommandations contemporaines de leur litige.

Bien confraternellement,

Jean-Pierre LAPLACE  
Président



## ***GYNERISQ Aujourd'hui***

***E. Peigné,***  
***Gynécologue Obstétricien à Arnas.***

### ➤ **Ce que GYNERISQ propose :**

- L'accréditation des gynéco-obstétriciens, individuelle ou en équipe, leur permettant ensuite la prise en charge d'une partie importante du montant de leur RCP chaque année.
- Des fiches GYNERISQ'ATTITUDES, documents pratiques, remis à jours très régulièrement, pour gérer les situations à risques nombreuses de notre spécialité.
- Des références scientifiques accessibles sur le moteur de recherche du site.
- L'accompagnement, sur demande, lors de vos expertises judiciaires, pour donner un regard éventuellement différent lors d'une mise en cause.
- Des colloques réguliers avec le milieu judiciaire, à l'initiative de GYNERISQ, permettant à notre spécialité d'être une force de proposition dans l'évolution de l'expertise médicale, et lors de projets de lois nous concernant.
- Une présence aux congrès annuels du CNGOF, en 2018 et en janvier 2020, par une journée sur l'expertise, et une journée de présentation de notre spécialité avec le SYNGOF à nos futurs confrères ; présentation de l'intérêt de GYNERISQ dans notre exercice, et apport du logiciel GYNELOG propriété des utilisateurs en permanente évolution.

### ➤ **Ce que vous retirez de GYNERISQ :**

- Un partage permanent de votre expérience et des problèmes que vous pouvez rencontrer
- Un recours en cas d'expertise judiciaire.
- Une sécurisation de votre exercice quotidien, par les protocoles proposés dans les fiches de GYNERISQ'ATTITUDES, et par l'accès à une base de données actualisée en permanence.

### ➤ **Ce que GYNERISQ impose :**

- L'accréditation annuelle, individuelle ou en équipe, mais réalisée avec des confrères experts, toujours accessibles.
- GYNERISQ est, par cette accréditation, l'interlocuteur de l'HAS qui lui délègue cette fonction.

### ➤ **GYNERISQ est l'affaire de tous :**

- Comment voulez-vous voir évoluer cette structure qui nous appartient à tous et qui nous représente ?
- Quel sont les domaines dans lesquels vous souhaitez que GYNERISQ se développe ?
- GYNERISQ recherche de nouveaux experts parmi tous ses adhérents, et des membres actifs pour en assurer la pérennité et le développement.



### ***Première résolution***

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la présentation du Rapport Annuel d'Activité de GYNERISQ pour l'année 2018, l'approuve dans toutes ses dispositions.

**OUI / NON / ABSTENTION**

### ***Deuxième résolution***

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la présentation des comptes annuels pour l'année 2018, du rapport sur la situation financière de l'Association, du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la proposition d'affectation du résultat au compte « réserve ».

**OUI / NON / ABSTENTION**

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les conventions mentionnées dans ce rapport

**OUI / NON / ABSTENTION**

### ***Troisième résolution***

L'Assemblée Générale donne quitus pour leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les Administrateurs.

**OUI / NON / ABSTENTION**

### ***Quatrième résolution***

Renouvellement de 5 sièges du Conseil d'administration :

Election des administrateurs :

Collège Libéral (4 sièges à pourvoir, donc 4 votes maximum autorisés sur 6 candidats) :

- Dr Philippe BOISSELIER
- Dr Georges EGLIN
- Dr Jean MARTY
- Dr Alain PROUST

Collège PH (1 siège à pourvoir, donc 1 votes maximum autorisés sur 1 candidats) :

- Dr Alain GODARD



**Tous les candidats sont élus au Conseil d'administration pour un mandat de quatre ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2023, statuant sur les comptes de l'année 2022.**

***Cinquième résolution***

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition de budget pour l'année 2019, l'approuve dans son intégralité. Elle fixe la cotisation des adhérents au montant total de 500 €, correspondant au montant fixé par arrêté en application des décrets de 2006 sur l'aide RCP.

**OUI / NON / ABSTENTION**

***Sixième résolution***

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président et à la Coordinatrice Administrative, porteurs d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

**OUI / NON / ABSTENTION**

Fait à Paris,  
Le 7 juin 2019

Le Président Jean-Pierre LAPLACE